

Les champs sémantiques

Par *champ sémantique*, on entend généralement un ensemble de termes (mots ou expressions) que recouvre tel ou tel concept. Par exemple, on dit que les mots *pou*, *puce*, *punaise* et *tique* (n. f.) appartiennent au champ sémantique des « parasites corporels [ou extérieurs] de l'homme ».¹

Plus exactement, le champ sémantique est un système clos défini comme l'association d'un *champ lexical* et d'un *champ conceptuel*² ; dans la mesure où le champ conceptuel peut être nommé par un mot (plutôt que par une paraphrase), le champ sémantique est l'association d'un ensemble de termes *spécifiques* et d'un terme *générique*³. Par exemple, pour nommer le champ conceptuel « parasite corporel de l'homme », le lexique du français dispose du mot *vermine*⁴.

Le champ conceptuel correspond encore à l'*archiséme* de l'analyse sémique ; sa réalisation lexicale (le terme générique), à l'*archilexème* ; et les termes du champ lexical, aux *lexèmes*.

Le tableau suivant illustre les équivalences terminologiques.

| | | |
|----------------------------------|------------------|-------------------------------------|
| champ sémantique | | |
| champ lexical | champ conceptuel | |
| lexèmes | archilexème | archiséme |
| termes spécifiques | terme générique | |
| <i>pou, puce, punaise, tique</i> | <i>vermine</i> | « parasite corporel de l'homme » |

Dans l'élaboration d'un champ sémantique, il convient de distinguer deux étapes :

- la constitution du champ sémantique, et
- sa description.

A. Constitution du champ sémantique

En vue de la constitution d'un champ sémantique, il faut d'abord délimiter le champ conceptuel, et ensuite faire la collecte des termes du champ lexical. Comme exemple, on prendra l'exemple du champ sémantique des « sièges », avec pour éléments du champ lexical des termes comme *chaise*, *fauteuil*, etc.⁵

¹ Voir *Le Petit Robert* (PR), à l'article « parasite ».

² Cf. GARDES-TAMINE, *La Grammaire I*, p. 102 (qui emploie « notionnel » à la place de « conceptuel ») ; MOUNIN, *Dictionnaire de linguistique*, P.U.F., 1974 (rééd. 1993) : « Le *champ lexical* pour les signifiants et le *champ conceptuel* pour leur dénotation sont les deux faces du champ sémantique. » ; et MOUNIN, *Clefs pour la sémantique*, p. 59-60.

³ Ainsi, le champ sémantique est appelé « champ générique » par PICOCHÉ et RÉMI-GIRAUD.

⁴ À la différence de l'allemand : le mot *Ungeziefer*, donné généralement comme équivalent de *vermine*, a un sens plus étendu (il désigne toutes sortes de bestioles nuisibles à l'homme, même les rats et les souris, cf. par ex. DUDEN *Deutsches Universalwörterbuch*).

⁵ On consultera également la célèbre analyse sémique de l'ensemble *pouf, tabouret, chaise, fauteuil, canapé* par B. POTHIER, dans *Recherches sur l'analyse sémique*, p. 11-18.

1. Délimitation du champ conceptuel

Dans la mesure où le champ conceptuel connaît une réalisation lexicale, on partira de la définition, relevée dans le dictionnaire⁶, du terme générique, en tenant compte du problème que soulève la *polysémie* du terme générique.

Dans le PR, c'est la définition III., 1° de *siège* qui exprime le champ conceptuel, à l'exclusion de toutes les autres définitions :

siège [...] n. m.

I♦

1♦ Lieu où se trouve la résidence principale (d'une autorité, d'une société).

2♦ Littér. Centre d'action, lieu où réside la cause (d'un phénomène).

II♦ (XIII^e) Lieu où s'établit une armée, pour investir une place forte; ensemble des opérations menées pour prendre une place forte.

III♦

1♦ (fin XII^e) Objet fabriqué, meuble disposé pour qu'on puisse s'y asseoir.

2♦ Dr. Place où se tient assis un magistrat.

◇ Place, fonction de député, ou place honorifique à pourvoir par élection.

3♦ Dignité d'évêque, de pontife (symbolisée par le siège qu'occupe le prélat).

IV♦ (1538) Partie du corps humain sur laquelle on s'assied (dans quelques expr.).

Il s'agit ensuite d'analyser cette définition en *sèmes* ou *traits définitoires*, et de ne faire entrer dans le champ lexical que les mots et expressions *spécifiés positivement* pour l'ensemble des traits définitoires du terme générique.

Dans ce but, nous décomposons la définition III., 1° de *siège* en trois traits définitoires :

{/objet fabriqué/, /meuble/ /disposé pour qu'on puisse s'y asseoir/}

– voire quatre :

{/objet fabriqué/, /meuble/, /on peut s'y asseoir/, /disposé pour cet usage/}

Soient maintenant les mots *lit* et *caisse* comme termes supposés faire partie du champ des « sièges ». Tous les trois désignent des *objets fabriqués* sur lesquels on peut s'asseoir, mais déjà, une *caisse* n'est pas un meuble, et ni le *lit* ni la *caisse* ne sont *disposés* pour cet usage : le *lit* est « destiné au coucher », et la *caisse* « (sert) à l'emballage, au transport des marchandises »⁷. Seul *chaise* est spécifié positivement pour chacun des traits définitoires de *siège*⁸, et, par conséquent, entre dans le champ des « sièges » :

| | /objet fabriqué/ | /meuble/ | /on peut s'y asseoir/ | /disposé pour cet usage/ |
|--------|------------------|----------|-----------------------|--------------------------|
| Chaise | + | + | + | + |
| Lit | + | + | + | – |
| Caisse | + | – | + | – |

REMARQUES. – 1° Dans la mesure où la définition est du type *par genre prochain et différence spécifique*, elle mentionne généralement le terme conceptuel et ne reprend pas ses traits définitoires, cf.

Chaise. 1° « Siège à pieds, à dos... »

Chauffeuse. « Chaise basse... »

⁶ En général, c'est la version électronique du Nouveau PETIT ROBERT, qui nous servira de référence.

⁷ **lit** n. m. **I♦ 1♦** Meuble destiné au coucher. – **caisse** n. f. **I♦ 1♦** Grande boîte ou coffre rigide (de bois, de métal) servant à l'emballage, au transport des marchandises.

⁸ De façon triviale, puisque la définition emploie *siège* comme terme générique.

2° Souvent, ce sont des synonymes ou des quasi-synonymes du terme conceptuel qui sont employés pour la définition. Par exemple, les termes du champ « articuler mal » ne se définissent que rarement à l'aide de ces termes, le plus souvent, ce sont des mots « analogues » qui sont employés, comme *parler, prononcer, émettre ; avec hésitation, de manière confuse/indistincte* :

Balbutier. « Articuler avec hésitation [...] »

Bredouille.r « Parler, prononcer (des paroles) de manière confuse »

Mâchonner. « Émettre d'une manière indistincte »

Pour *bégayer*, c'est dans « trouble de la parole », en passant par *bégaïement*, qu'il faut chercher l'équivalent pour « articuler mal » :

Bégayer. « Être affecté d'un bégaïement » ; *bégaïement* « Trouble de la parole [...] »⁹

3° Le fait qu'un terme se trouve à côté d'un terme reconnu comme appartenant au champ donné, ne signifie pas pour autant qu'il en fait partie lui aussi. Ainsi, il n'est pas évident qu'il faudra inclure, au champ des sièges, les locutions *chaise électrique* et *chaise à porteurs* qui pourtant se trouvent à l'article *chaise* :

4♦ [...] CHAISE ÉLECTRIQUE : siège électrifié pour l'électrocution des condamnés à mort [...]

II♦ Par anal. 1♦ [...] Anciennt CHAISE À PORTEURS : véhicule composé d'un habitacle muni d'une chaise et d'une porte, dans lequel on se faisait porter par deux hommes au moyen de bâtons assujettis sur les côtés.

Pour *chaise à porteur* la réponse est *non* – par sa définition même, ce n'est pas un siège, mais un véhicule ; pour *chaise électrique*, c'est moins clair : bien que la définition donne *siège* comme genre prochain, un peut en douter que sa véritable fonction soit qu'on puisse s'y asseoir...

2. Collecte des termes du champ lexical

Comme règle générale, on ne retiendra que les mots qui appartiennent à la même classe de mots que le terme générique ; c'est d'ailleurs ce qui distingue le champ sémantique du champ *associatif*, qui rassemble des mots de différentes classes de mots.

Pour la collecte des termes du champ lexical, on se servira de nouveau du dictionnaire. On partira du terme générique désignant le champ conceptuel, et on recherchera les termes du champ lexical parmi

- 1° les renvois analogiques, et
- 2° les éléments de la définition, sans oublier
- 3° les locutions.

a. Les renvois analogiques

Les renvois analogiques sont présentés en caractères gras et précédés du symbole \Rightarrow (dans la version électronique) ou du signe V. (dans la version papier). Certains mots renvoient à « des mots de même catégorie, susceptibles d'être remplacés l'un par l'autre dans des phrases de sens voisin ou analogue » ; d'autres, des « mots-centres, autour desquels s'organise tout un vocabulaire, renvoient à l'essentiel d'un 'champ sémantique' »¹⁰, comme c'est le cas des renvois qui suivent la définition III., 1° de *siège* :

siège n. m. [...] III♦ 1♦ (fin XII^e) Objet fabriqué, meuble disposé pour qu'on puisse s'y asseoir. \Rightarrow banc, banquette, bergère, canapé, chaise, chauffeuse, divan, escabeau, fauteuil, pliant, 2. pouf, stalle, strapontin, tabouret, trépid, trône. [...]

⁹ Ces définitions sont prises du Petit LAROUSSE.

¹⁰ A. REY, *Présentation du dictionnaire*, p. XVI (« La méthode analogique »).

Ensuite, on effectuera la même procédure à l'article de chaque renvoi, ce qui permet de collecter de nouveaux termes du champ lexical. Ainsi, à *canapé*, on sera renvoyé à *méridienne*, *ottomane*, *sofa*, et aussi à *causeuse*, *tête-à-tête* – tous des mots qui ne se trouvent pas sous *siège*. En même temps; cela suggère une structuration du macro-système en plusieurs micro-systèmes.

b. Les éléments de la définition

Parfois, la définition contient elle-même des termes du champ lexical. C'est le cas lorsque la définition est accompagnée d'éléments qui ajoutent « un éclaircissement, un exemple » (*id.*, « Remarque sur la forme de la définition »). Ainsi la définition de *canapé* donne entre parenthèses une explication mentionnant le mot *divan*, et vice versa :

Canapé. « 1° Long siège à dossier (à la différence du *divan*)... »

Divan. « III. Long siège sans dossier ni bras qui peut servir de lit (le *canapé* a un dossier). »

c. Les locutions

A quelques exceptions près, les entrées des dictionnaires sont constituées de *mots graphiques* (suites de lettres non séparées d'un *blanc*). Pourtant, le lexique est constitué non seulement de mots, mais aussi, et en grande partie, de groupes de mots lexicalisés, qui sont également à prendre en considération pour la collecte des termes du champ lexical. Ces expressions ou *locutions* sont incluses dans l'article de leur principal élément où elles sont précédées de la mention LOC. ou bien présentées en capitales, p. ex. CHAISE LONGUE, à l'article *chaise* (I., 3°). Certains groupes de mots, bien que présentés en caractères normaux (en *italique*) sont reconnaissables comme locutions du fait qu'elles sont suivies d'une explication, ainsi *chaise haute*, suivie de l'explication *pour les enfants*. Dans d'autres cas encore, un groupe de mots est repérable comme locution par un astérisque (qui marque le mot où le groupe est traité) ; ainsi, sous *siège*, on rencontre *siège relax**, l'astérisque renvoyant pour l'explication de la locution à l'article *relax*.¹¹

B. Description du champ sémantique

À titre d'exemple, on posera comme termes du champ lexical les mots *banc*, *canapé*, *chaise*, *divan*, *fauteuil* et *tabouret*.

1. Relevé des définitions

Le premier pas est de relever les définitions de ces mots dans le dictionnaire. Le *Petit ROBERT* fournit les réponses suivantes :

Banc. I. « Long siège, avec ou sans dossier, sur lequel plusieurs personnes peuvent s'asseoir à la fois. »

Canapé. 1° « Long siège à dossier (à la différence du *divan*) où plusieurs personnes peuvent s'asseoir ensemble et qui peut servir de lit de repos. »

Chaise. I. 1° « Siège à pieds, à dossier, sans bras, pour une seule personne. »

Divan. II. « Long siège sans dossier ni bras qui peut servir de lit (le *canapé* a un dossier). »

Fauteuil. 1° « Siège à dossier et à bras, à une seule place. »

Tabouret. « Siège sans bras ni dossier, à pied(s). »

Les définitions s'articulant toutes autour de *siège* (III., 1°) comme générique commun, ces mots, sans conteste, appartiennent au champ des « sièges ».

¹¹ A. REY, *Présentation du dictionnaire*, p. XV (« Les syntagmes »).

2. Décomposition de la définition en traits définitoires

Chaque définition est décomposée en *traits définitoires* (ou traits de substance ou traits référentiels) :

| | | | | | | | |
|-----------------|-------|------|----------------------|-----------|-----------|--|---------------------------------|
| <i>banc</i> | siège | long | avec ou sans dossier | | | sur lequel plusieurs personnes peuvent s'asseoir à la fois | |
| <i>canapé</i> | siège | long | à dossier | | | où plusieurs personnes peuvent s'asseoir ensemble | qui peut servir de lit de repos |
| <i>chaise</i> | siège | | à dossier | à pieds | sans bras | pour une seule personne | |
| <i>divan</i> | siège | long | sans dossier | | sans bras | | qui peut servir de lit |
| <i>fauteuil</i> | siège | | à dossier | | à bras | à une seule place | |
| <i>tabouret</i> | siège | | sans dossier | à pied(s) | sans bras | | |

Ensuite, on procédera à la réformulation de ces traits en traits à valeur binaire¹²) notées /+ X/ ou /- X/ ; par la même occasion, on s'efforcera de rendre la formulation des traits plus uniforme.

On tiendra surtout compte du fait que certaines formules de définition apparemment différentes correspondent à des valeurs opposées d'un même trait, et que d'autres correspondent à des traits neutralisés, que l'on marquera par /± X/.

Finalement, on ajoutera avec prudence des traits valorisés là où le dictionnaire les passe sous silence. Voilà le résultat de ces opérations :

| | siège | long | à dossier | à pieds | à bras | pour plusieurs personnes | peut servir de lit |
|-----------------|-------|------|-----------|---------|--------|--------------------------|--------------------|
| <i>banc</i> | + | + | ± | [+] | [±] | + | [-] |
| <i>canapé</i> | + | + | + | [+] | [±] | + | + |
| <i>chaise</i> | + | [-] | + | + | - | - | [-] |
| <i>divan</i> | + | + | - | [+] | - | [+] | + |
| <i>fauteuil</i> | + | [-] | + | [+] | + | - | [-] |
| <i>tabouret</i> | + | [-] | - | + | - | [-] | [-] |

REMARQUES. — 1° Les traits suppléés aux définitions du *Petit ROBERT* ont été mis entre crochets.

2° Les traits « sur lequel plusieurs personnes peuvent s'asseoir à la fois » (pour *banc*), « où plusieurs personnes peuvent s'asseoir ensemble » (*canapé*), « pour une seule personne » (*chaise*) et pour « à une seule place » (*fauteuil*) ont été uniformisés en /pour plusieurs personnes/, avec la valeur + ou - appropriée.

3° La caractérisation supplémentaire « [...] de repos » pour *canapé*, par comparaison à *divan*, a été négligée.¹³

4° Dans le cas de *banc*, le trait /à dossier/ est neutralisé, et on note /± à dossier/. Remarquons tout de suite que les traits neutralisés (±) ne peuvent pas servir à la différenciation des termes concernés à l'intérieur du champ lexical.

• Les traits connotatifs

Il faut traiter à part les traits *connotatifs* (par opposition aux traits *dénotatifs*). Ce sont des éléments qui ne font pas partie de la définition mais qui l'accompagnent pour ajouter « un éclaircissement, un exemple » (*id.*, « Remarque sur la forme de la définition »). Par exemple, les éléments soulignés dans la définition suivante :

Transat. « Chaise longue pliante en toile, d'abord en usage sur les ponts des paquebots, puis sur les plages, les terrasses, dans les jardins. »

Autre exemple, incluant à la définition une *appréciation subjective* :

Caviar. « Œufs d'esturgeon préparés, salés, constituant un hors-d'œuvre estimé et très coûteux. »

(À comparer avec cette autre définition, purement dénotatif, du *Dictionnaire universel francophone* : « Mets composé d'œufs d'esturgeon. »)

3. Suppression des traits redondants

En vue d'un classement hiérarchique des termes du champ lexical, on éliminera les traits superflus, qui ne contribuent en rien à la différenciation des termes du champ lexical. Par opposition aux traits différentiels ou *distinctifs*, ce sont des traits *redondants*.

On commencera par le trait /siège/ : désignant le champ notionnel, il ne peut *à priori* être distinctif.

Le trait /à pied(s)/ sera supprimé étant donné que tous les mots du champ lexical portent la même valeur (positive) pour ce trait.

Les traits /long/ et /pour plusieurs personnes/ ayant des valeurs identiques, l'un est redondant par rapport à l'autre ; nous retiendrons /pour plusieurs personnes/ qui comporte moins de traits ajoutés par nous.

Ces opérations mènent au tableau simplifié suivant :

| | à dossier | à bras | pour plusieurs personnes | peut servir de lit |
|-----------------|-----------|--------|--------------------------|--------------------|
| <i>banc</i> | ± | [±] | + | [-] |
| <i>canapé</i> | + | [±] | + | + |
| <i>chaise</i> | + | - | - | [-] |
| <i>divan</i> | - | - | [+] | + |
| <i>fauteuil</i> | + | + | - | [-] |
| <i>tabouret</i> | - | - | [-] | [-] |

¹² Autrement dit, en « variables booléennes ».

¹³ Il s'agit d'un trait redondant, dû au fait que le canapé, à la différence du divan, a un dossier.

4. Structuration hiérarchique

La structuration hiérarchique représente le point culminant de la description du champ. Elle a pour but de fixer pour chaque terme du champ lexical le minimum de traits¹⁴ indispensables à le différencier de tous les autres.

On commencera la structuration par le trait /pour plusieurs personnes/, qui permet de ranger les termes du champ lexical en deux (sous-)ensembles :

- I. *banc, canapé, divan* /+ pour plusieurs personnes/
 II. *chaise, fauteuil, tabouret* /- pour plusieurs personnes/

REMARQUE. — Si l'on n'a pas choisi de commencer par /à dossier/ ni par /à bras/, c'est que ces deux traits comportent des valeurs neutralisées.

L'ensemble I est à son tour différencié en deux sous-ensembles par le trait /peut servir de lit/ : *canapé, divan* d'un côté et *banc* de l'autre.

Finalement, c'est par le trait /à dossier/¹⁵ que se fera la différenciation de *canapé* et *divan*.

Tableau I¹⁶

| | pour plusieurs personnes | peut servir de lit | à dossier | à bras |
|---------------|--------------------------------|-----------------------|-----------|--------|
| <i>canapé</i> | + | + | + | [±] |
| <i>divan</i> | + | + | - | - |
| <i>banc</i> | + | [-] | ± | [±] |

REMARQUE. — Les traits distinctifs ont été mis en relief (y inclus le trait /pour plusieurs personnes/, qui distingue les deux ensembles I et II).

Pour ce qui est maintenant de l'ensemble II, étant donné que le trait /peut servir de lit/ n'est pas distinctif, on a le choix entre les traits /à dossier/ et /à bras/ pour opérer une première division en *chaise, fauteuil* par opposition à *tabouret* ou bien en *chaise, tabouret* par opposition à *fauteuil*. On choisira, de façon arbitraire ; la première possibilité.

Tableau II

| | pour plusieurs personnes | peut servir de lit | à dossier | à bras |
|-----------------|--------------------------------|-----------------------|-----------|--------|
| <i>fauteuil</i> | [-] | [-] | + | + |
| <i>chaise</i> | [-] | [-] | + | - |
| <i>tabouret</i> | [-] | [-] | - | - |

Voilà maintenant la classification structurée complète du champ lexical :

¹⁴ « Tous les traits et rien que les traits ... », selon la formule consacrée.

¹⁵ Plutôt que par /à bras/, qui comporte une valeur neutralisée.

¹⁶ Ont été mises en relief les cases à valeur distinctive, y inclus les cases /pour plusieurs personnes/, puisque ce trait permet d'opposer les mots sous I à ceux sous II.

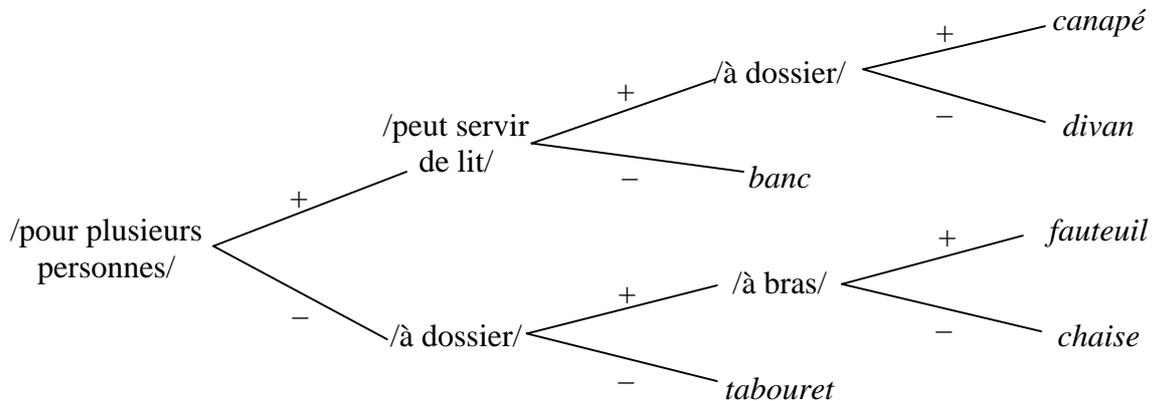
Tableau I + II

| | pour plusieurs personnes | peut servir de lit | à dossier | à bras |
|-----------------|--------------------------|--------------------|-----------|--------|
| <i>canapé</i> | + | + | + | [±] |
| <i>divan</i> | + | + | - | - |
| <i>banc</i> | + | [-] | ± | [±] |
| <i>fauteuil</i> | [-] | [-] | + | + |
| <i>chaise</i> | [-] | [-] | + | - |
| <i>tabouret</i> | [-] | [-] | - | - |

On retiendra qu'il n'y a pas deux termes qui portent les mêmes valeurs, que chaque terme est différencié de tous les autres par au moins une valeur. D'autre part, les cases mises en relief font voir pour chaque terme les traits nécessaires à sa description différentielle.

5. Représentation par « arbre »

Le *tableau*, que nous venons d'utiliser¹⁷, n'est qu'un des modes possibles de représentation de la classification structurée du champ lexical. Nous allons le compléter par l'*arbre*, qui a l'avantage de faire apparaître de façon plus rigoureuse la hiérarchie des traits distinctifs :



Les nœuds de l'arbre sont étiquetés par des traits, ou bien par les termes du champ lexical (pour les nœuds terminaux) ; les branches, par les valeurs + ou -.

Indications bibliographiques

GARDES-TAMINE, Joëlle. « Les champs sémantiques », dans *La grammaire. T. 1: Phonologie, morphologie, lexicologie*. A. Colin, 1988, p. 102-106.

MOUNIN, Georges. *Clefs pour la sémantique*. Seghers, 1972.

LEHMANN, Alise & Françoise MARTIN-BERTHET. « Les analyses du sens lexical », dans *Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie*. Dunod, 1998, p. 15-47

¹⁷ Appelé *matrice* ou tableau « par plotting ». Cf. MOUNIN, *Clefs pour la sémantique*, p. 113, et aussi p. 102 (pour un autre type de tableau, « par mapping »).

- PETIT ROBERT. *Version électronique du Nouveau Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Nouvelle édition (version 2), Dictionnaires Le Robert / VUEF, 2001.
- PICOCHÉ, Jacqueline. « Un signifié... quels signifiants ? ou les champs onomasiologiques », dans *Précis de lexicologie française*. Paris: Nathan 1977, p. 89-111.
- POTHIER, Bernard. *Recherches sur l'analyse sémantique en linguistique et en traduction mécanique*. Nancy, 1963.
- REMI-GIRAUD, Sylvianne. « Que faut-il savoir en lexicologie ? », in André BÉRAUD, Marie-Geneviève EUZEN-DAGUE, Sylvianne RÉMI-GIRAUD, *Le Taste-mots dans les arbres. Étude systématique du lexique français à l'usage des lycées, grandes écoles et universités*. Lyon: Centre Régional de Documentation Pédagogique, 1988, p. 5-43.
- REY, Alain. « Présentation du dictionnaire », dans *Le PETIT ROBERT par Paul Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*,. rédaction dirigée par A. Rey et J. Rey-Debove. Société du Nouveau Littré, 1977, p. ix-xix.